

Loi avenir professionnel, l'insertion s'est invitée dans la loi !

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a été adoptée ce 1er août en lecture définitive à l'Assemblée nationale. Ce texte va modifier considérablement la gouvernance et le financement de la formation. Il aurait pu accompagner la transformation du secteur de l'insertion en actant dans le dur le triptyque mise à l'emploi, accompagnement et formation. Cette évolution n'aura pas lieu, pour autant les avancées sont plus réelles qu'il n'y paraît.

C'est toujours la même histoire du verre, à moitié vide ou à moitié plein. La fédération, résolument engagée pour l'inclusion des plus fragiles, en retient le plein !

La loi formation ouvre une expérimentation de 3 ans pour un contrat de professionnalisation pour l'IAE. La fédération le proposait depuis octobre 2014, il s'agit maintenant de transformer l'essai avec un décret à prendre rapidement et qui devra prévoir de bonnes conditions de mise en œuvre.

La loi instaure également une 2ème expérimentation avec les entreprises d'insertion par le travail indépendant qui, sous réserve de concertation et d'un encadrement strict, peut être une nouvelle opportunité pour l'inclusion des plus fragiles.

Pour Luc de Gardelle, président de la fédération, « nos échanges nourris avec les partenaires sociaux, les parlementaires et le gouvernement ont porté au-delà de la loi » permettant ainsi de prévoir un renforcement du PIC IAE pour 2019. A ce titre il faut saluer le travail de grande qualité mené avec la DGEFP et les échanges fructueux avec Uniformation pour progresser dans la recherche de solutions.

Cette loi marque pour le secteur la suppression du Conseil national de l'IAE, il va être prochainement remplacé par un Conseil national d'orientation pour l'inclusion dans l'emploi que la fédération avait proposé dans sa contribution au rapport de Jean-Marc Borello.

La fédération des entreprises d'insertion souhaite dorénavant rencontrer rapidement la ministre du travail, Muriel Pénicaud, et le tout nouveau haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, Jean-Marie Marx, pour travailler avec eux à l'insertion durable des plus fragiles.

Contact : Olivier Dupuis - 01 53 27 34 81 – o.dupuis@lesentreprisesdinsertion.org

La fédération des entreprises d'insertion

Créée en 1988, la fédération des entreprises d'insertion représente les 1 200 entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion de France. Inscrites dans l'économie sociale et solidaire, ces entreprises portent un modèle économique à finalité sociale qui conjugue travail salarié, accompagnement, et acquisition de compétences afin de favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes en difficulté sociale et professionnelle. La fédération, implantée dans chaque région, accompagne le développement de ces entreprises, mutualise leurs expériences et les représente auprès de l'Etat, des collectivités, des organisations professionnelles et des acteurs économiques.